



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: Aqua Mix Grout Colorant
Code de produit: Non disponible.

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Scellant / Colorant.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740
Numéro de téléphone: (562) 598-8808

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Classe de risques

Domages sérieux au niveau des yeux 2A
Carcinogénéicité 2

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Attention

Mention de danger: Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.

Prévention: Se laver les mains minutieusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Entreposage: Garder sous clef.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Élimination: Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.
58 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Classement SIMDUT:
Catégorie D2A - Cancérogénicité
Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de danger SIMDUT:



Mot indicateur SIMDUT: AVERTISSEMENT

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 30
Carbonate de calcium	1317-65-3	10 - 30

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

Yeux: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter un médecin.

Peau: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

Inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Peau:	Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.
Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion:	Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin:	Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
Traitements spécifiques:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

Inflammabilité:	Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
------------------------	--

5.2 AGENT D'EXTINCTION

Agent d'extinction approprié:	Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction inapproprié:	Non disponible.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion:	Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
--------------------------------	---

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement:	Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.
Méthodes de nettoyage:	Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. (Consulter la section 8)

Conseils généraux d'hygiène: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. (Consulter la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Limite d'exposition en milieu de travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Dioxyde de titane	15 mg/m ³ (poussière totale)	10 mg/m ³
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	10 mg/m ³

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Des lunettes de sécurité sont recommandées en utilisant le produit.

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants appropriés.

Protection du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires: Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme en matière de respirateurs de l'OSHA (29 CFS 1910.134) et de la norme de l'ANSI en matière de protection respiratoire (Z88.2).

Mesures générales de santé et de sécurité: À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence: Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Couleur:	Incolore ou jaune pâle.
Odeur:	Faible odeur.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Liquide.
pH:	7.2-8.7
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	Non disponible.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	1.31
Solubilité:	Non disponible.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés d'oxydation :	Non disponible.
COV :	< 60 g/L

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Peau: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Ingestion: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Toxicité aiguë:

Ingrédient	CL50	DL50
Dioxyde de titane	Pas disponible.	Oral >10000 mg/kg, rat Dermique >10000mg/kg, lapin
Carbonate de calcium	Pas disponible.	Oral 6450 mg/kg, rat

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique

CL50 (inhalation)	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Non disponible.	> 2000 mg/kg, rat	Non disponible.

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérogène ou potentiellement cancérogène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
Dioxyde de titane	G-A4, I-2B, O, CP65
Carbonate de calcium	Non listé.

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

Corrosion/irritation cutanée: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dommage/irritation grave oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation de la peau: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition unique - STOT: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets chroniques:

Cancérogène: Susceptible de provoquer le cancer.

Mutagenicité des cellules germinales: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Toxicité pour la reproduction:

Développement: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénique: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Embryotoxicité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fertilité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expositions répétées - STOT: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible.

Renseignements additionnels: Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation: Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Autres méthodes d'élimination recommandées: Non disponible.

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT
Non réglementé.

TMD
Non réglementé.

**FICHE SIGNALÉTIQUE****14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU****DOT**

Non applicable.

TMD

Non applicable.

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)**DOT**

Non applicable.

TMD

Non applicable.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE**DOT**

Non applicable.

TMD

Non applicable.

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION**

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Dioxyde de titane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Carbonate de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Réglementations de l'État**Proposition 65 de la Californie:**

Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'Etat de la Californie de causer le cancer (Dioxyde de titane; Silice cristalline; Acétaldéhyde).

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Dioxyde de titane	LIS	Oui.
Carbonate de calcium	LES	Oui.



FICHE SIGNALÉTIQUE

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):	
Santé :	2
Incendie :	0
Réactivité :	0

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):	
Santé:	2*
Incendie:	0
Réactivité:	0

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

CP65 Proposition 65 de la Californie

OSHA (O) Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).

ACGIH (G) American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

A1 - Agent cancérigène pour les humains - confirmé.

A2 - Agent cancérigène pour les humains - soupçonné.

A3 - Agent cancérigène pour les animaux.

A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains.

A5 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.

CIRC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains.

2A - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.

2B - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.

3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain.

4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.

NTP (N) National Toxicology Program (programme national de toxicologie).

1 - Connus pour être cancérigène.

2 - Raisonnablement anticipé être cancérigène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation: Juillet 30, 2013

Date d'expiration: Juillet 30, 2016

Version: 1.0

Date de révision: Juillet 30, 2013

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone : (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : Custom Building Products

Fin de la fiche signalétique